

15ème législature

Question N° : 35247	De Mme Caroline Janvier (La République en Marche - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > presse et livres	Tête d'analyse > Avenir du titre de presse « Sciences et Vie »	Analyse > Avenir du titre de presse « Sciences et Vie ».
Question publiée au JO le : 22/12/2020 Réponse publiée au JO le : 02/03/2021 page : 1859		

Texte de la question

Mme Caroline Janvier alerte Mme la ministre de la culture sur la situation du titre de presse « *Sciences et Vie* » depuis son acquisition par le groupe Reworld Media. Lancé en 1913 sous le nom « *La Science et la Vie* », le titre montre une très bonne santé commerciale selon les données du site « Arrêt sur images » : il serait lu par 185 000 lecteurs mensuels en France et son bénéfice serait de deux millions d'euros, une performance remarquable pour une rédaction qui allie rigueur scientifique et nécessaire vulgarisation afin de toucher ce large public. Or depuis le rachat par Reworld Media des titres de Mondadori France dont fait partie « *Science et Vie* », la rédaction est en conflit ouvert avec son actionnaire. En effet, la stratégie éditoriale du site web tournée vers les « contenus », spécialité du groupe Reworld Media, plutôt que sur des articles de fond inquiète très fortement la rédaction du journal qui a voté fin novembre 2020 une motion de défiance à 81,8 % contre la directrice du titre. Celle-ci est passé de trente journalistes à douze en un an et a menacé de démissionner collectivement à la suite du départ du rédacteur en chef, qui a été remplacé par une personne sans culture scientifique particulière. La rigueur scientifique dont fait preuve le titre depuis des dizaines d'année est gravement menacée, la gestion de la publication sur le site web étant confiée à une entité extérieure « chargée de contenus », qui a un objectif de publication très élevé par semaine. Elle souhaiterait savoir ce qui peut être entrepris pour effectuer une médiation. À l'heure où l'on combat les fausses informations et où la science est remise en cause par nombre de citoyens, il est fondamental que l'on préserve les titres scientifiques, accessibles à tous, à l'abris de considérations actionnariales aux objectifs divergents.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture est particulièrement attentif à la situation du magazine Science & Vie, qui jouit d'une notoriété incontestable liée à sa qualité largement reconnue, avec 400 000 abonnés et près de 4 millions de lecteurs. S'il ne revient pas à l'État de juger de la stratégie éditoriale ou économique d'un titre, les nombreux départs de journalistes de la rédaction posent toutefois la question des contreparties que l'État est en droit d'attendre des aides à la presse qu'il octroie. L'accès aux aides et au régime fiscal de la presse, via l'agrément de la commission paritaire des publications et des agences de presse (CPPAP), n'est aujourd'hui assorti en tant que tel d'aucune condition relative à la composition des rédactions. Seuls les services de presse en ligne d'information politique et générale doivent comporter au minimum un journaliste professionnel au sein de l'équipe rédactionnelle. Au regard de la situation du magazine et à la suite de départs de journalistes, la ministre de la culture a confié en décembre 2020 à Madame Laurence Franceschini, présidente de la CPPAP, une mission de réflexion sur les conditions d'accès aux aides à la presse. Elle est chargée de proposer, en concertation avec l'ensemble des professionnels, des aménagements réglementaires relatifs à la nécessaire présence de journalistes professionnels au sein des équipes



réductionnelles, en particulier pour les titres d'information politique et générale. Ses conclusions sont attendues pour le 15 mars prochain et le ministère de la culture étudiera les conséquences de ces préconisations sur la situation du magazine Science & Vie.